

Traduction des Statuts des frères du Temple Concernant les moeurs et la Conduite ainsi que du serment a l'usage de la 1.^{me} Profession

1.
un Chevalier ^{le copair} du temple doit se devouer en entier a Dieu seul
en trois personnes.

2.
ses sens doivent être enchaînés par les liens d'un silence
angelique.

3.
il doit observer strictement l'obéissance a l'ordre, et aux regles
non dispensées.

4.
un frère du temple doit toujours faire voir de la sainteté
dans ses moeurs et sa façon de se conduire; ainsi il doit
toujours montrer de la justice et de l'équité dans sa manière
de vivre, de la sobriété dans les aliments et la boisson,
de la décence dans la conduite, de la moderation dans les
discours, et de l'affabilité dans le Commerce.

5.
il doit éviter toutes disputes, toutes querelles, toute invective,
toute parole outrageante, tout discours attaquant l'honneur
de son prochain, et toute démarche offensante ou vindicative,
et il doit se conduire décemment dans tous les lieux,
et dans tous les temps.